



Achat de disques durs d'occasion potentiellement volés

Par nicolh

Bonjour,

La semaine dernière j'ai acheté deux disques durs SSD sur un grand site de e-commerce entre particuliers. La livraison s'est correctement déroulée et les articles ont d'abord semblé correspondre parfaitement à mes attentes. Avant de valider la vente et de déclencher le paiement de mes achats vers le vendeur, j'ai décidé de monter les disques dans mon ordinateur pour vérifier qu'ils fonctionnent correctement.

Et là, stupeur !! Les disques sont cryptés et s'affiche en gros le logo d'une grande entreprise française travaillant dans les secteurs électronique et militaire.

Après quelques recherches, il s'avère que le vendeur habite à 25-30 minutes de deux sites de cette entreprise en région parisienne. Ma supposition : il s'agit probablement donc d'un employé de cette entreprise.

Réalisant que ces disques n'ont strictement rien à faire entre mes mains, j'ai immédiatement contacté l'entreprise en question. Malheureusement, le service sécurité faisant le pont en ce week-end de Toussaint, je n'ai encore eu personne de compétent au bout du fil.

Mes questions sont les suivantes :

- Que dois-je faire au sujet du vendeur qui me réclame son argent ? Dois-je l'ignorer pour le moment, le confronter à propos de l'origine douteuse des disques durs ou ne rien dire et valider la transaction ?
- Que dois-je faire au sujet des disques ? Les renvoyer à l'expéditeur, les envoyer à l'entreprise, les garder en ma possession mais sans y toucher ?
- Dois-je engager d'autres démarches ? Police, avocat, etc...

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Par morobar

Bonjour,

Les grandes entreprises procèdent régulièrement au renouvellement du parc informatique.

Les disques durs sont effacés.

Alors puisque vous avez contacté le service sécurité, vous pouvez tenter de les joindre à nouveau, avant de porter les graves accusations que vous avez exposées ici.

Par nicolh

Bonjour,

Je ne porte pas d'accusations mais simplement de sérieux doutes quant à la provenance de ces disques durs.

Je rappelle que ceux-ci n'ont pas été effacés et qu'ils sont toujours cryptés.

Faisant moi même partie du monde de l'informatique et de l'électronique, j'ai été formé aux problématiques de cybersécurité. C'est aussi pourquoi je me permets d'émettre de très sérieux doutes sur le fait qu'une entreprise comme celle-ci (J'en tairais le nom) se permette de laisser ses vieux disques durs se promener dans la nature (même s'ils avaient été effacés, ce qui n'est pas le cas...). La procédure est normalement une destruction pure et simple des disques avec certificat de destruction si cela a été réalisé par une entreprise tierce.

Bien sûr je ne touche pas aux disques avec que l'entreprise m'ai dit quoi faire avec. Comme précisé dans mon premier message, le service sécurité de l'entreprise n'est pas joignable avant mercredi.

Mes questions restent toutefois en suspens : Le vendeur me réclamant son argent, que dois-je faire ? J'ai peur qu'en validant la vente je me rende coupable de recel aux yeux de la loi.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut commencer par signaler vos soupçons aux forces de l'ordre. Seul un OPJ peut enquêter sur le sujet et vous rassurer.

NB : à 25-30mn en région parisienne il y a pas mal de monde et ce n'est en rien une preuve que ce sont des employés qui ont volé ces disques.

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous pouvez faire attendre le vendeur une petite semaine et décider quoi faire lorsque vous aurez la réponse de l'entreprise.

Par AGeorges

Bonsoir,

Eh bien, Mercredi est passé et pas de nouvelles ?